



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n°2026/01

Travaux d'assainissements au port des Garinettes à Vallamand,

Demande de crédit d'investissement de CHF 120'000.-

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le lundi 26 janvier 2026 pour l'examen de la demande de crédit pour les travaux d'assainissements au port des Garinettes. Par la suite plusieurs questions ont été posées au Municipal délégué au préavis, M. François Haenni. Nous le remercions pour les explications fournies qui nous ont permis de mieux comprendre les différents sujets et de répondre à nos interrogations.

Pour rappel, la Municipalité souhaite entreprendre différents travaux d'assainissements et de mise en conformité aux normes actuelles de différentes installations soit :

Travaux d'assainissements

- Réfection partielle du revêtement en enrobé ;
- Réfection partielle des places en pavés ;
- Réfection des bordures et dalles en béton.

Travaux de mise en conformité

- Installation d'un système de fermeture automatique sur le séparateur d'hydrocarbure de la station essence ;
- Installation d'un séparateur d'hydrocarbure pour le traitement des eaux de la place de lavage avec dispositif de commutation électrique ;

Le port des Garinettes a été construit il y a plus de 20 ans et n'a pas subi de gros travaux pendant ce laps de temps. Plusieurs constats ont été effectués par le service technique ainsi que la DGE. Les travaux envisagés répondent pleinement aux recommandations de chacun tant sur la pérennité des installations ou à leur mise en conformité aux normes actuelles.

À la suite de l'analyse approfondie du projet des explications données par le Municipal en charge du préavis, la Commission des finances recommande d'accepter le préavis, nous nous devons de préserver ces infrastructures qui apportent un attrait supplémentaire à notre commune ainsi qu'une manne financière qui est toujours la bienvenue en ces temps incertains.

En Conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des finances soutient le préavis municipal 2026/01 à l'unanimité et recommande au Conseil communal de l'accepter tel que proposé, à savoir :

- D'accorder un crédit d'investissement de CHF 120'000 TTC afin d'entreprendre les travaux décrits dans le préavis.
- De financer cet investissement par les disponibilités de la bourse communale
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires à la bonne finalisation du projet

La Commission des finances

Vully-Les-Lacs, le 02 février 2026

Cédric Bardet Damian Fioretta Anne Jobin Antoine Parisod Arnaud Guignard